



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

**CONCERNANT L'ORGANISATION DU 10EME TRIATHLON
BOULEVARD FREDERIC GARNIER
LE DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2009**

*EH/CB
APM 09/1109*

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des piétons à l'occasion du 10^{ème} Triathlon, le dimanche 13 septembre 2009,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Un couloir de l'espace piétonnier du boulevard Frédéric Garnier sera réservé pour la course pédestre du 10^{ème} Triathlon le dimanche 13 septembre 2009, de 13h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 1^{er} septembre 2009*

*Fait à ROYAN, le 28 août 2009
Le Député-Maire,
Didier QUENTIN*